



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2016 (A/71/32), qui contient le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). Aux fins de son examen des rapports, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 octobre 2016.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui fait suite à la résolution 70/9 et à d'autres demandes de l'Assemblée générale, traite de questions relatives à la gestion des réunions, à la documentation et à la publication des documents, à la traduction et à l'interprétation, à la technologie et aux effectifs.

II. Gestion des réunions

Utilisation des services et installations de conférence

3. Aux paragraphes 12 à 30 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu de l'utilisation des services et installations de conférence. Faisant rapport sur l'utilisation des services de conférence par un échantillon d'organes dont les réunions se sont tenues au cours des six dernières années à Genève, Nairobi, New York et Vienne, le taux global d'utilisation des services d'interprétation a été en moyenne de 84,5 %, réparti comme suit : 85 % en 2015; 86 % en 2014; 82 % en 2013; 84 % en 2012; 85 % en 2011 et 2010. Selon le Secrétaire général, ces bons résultats ont été obtenus grâce à une collaboration étroite et continue avec les secrétariats des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, ce qui a

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 novembre 2016).



permis de réduire le nombre d'annulations et d'enregistrer une baisse du nombre de minutes perdues en raison de l'ouverture tardive ou de la clôture prématurée de séances. Le Comité note que, de 2010 à 2015, le taux global d'utilisation des services d'interprétation par un échantillon d'organes se réunissant dans les quatre centres de conférence est resté supérieur à la norme, fixée à 80 %. **À cet égard, le Comité consultatif espère que les efforts se poursuivront pour faire augmenter les taux d'utilisation.**

4. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé que soient communiquées, dans les projets de budget à venir, des informations sur les taux d'utilisation calculés sur la base du rapport entre l'occupation effective de toutes les installations de conférence du Secrétariat dans les quatre centres de conférence et leur pleine capacité (voir A/70/432, par. 4 et 5 et A/69/527, par. 5). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des tableaux précisant le taux d'occupation effective par rapport à la capacité d'accueil, par centre de conférence (voir annexe I). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer ces informations dans tous les futurs rapports sur le plan des conférences.**

5. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que les statistiques¹ avaient été calculées sur la base de 251 jours de travail par an pour Genève, Nairobi, New York et Vienne, et sur la base de 208 jours de travail par an pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que pour la CEA, d'autres éléments avaient également été pris en considération, tels que les fêtes nationales et religieuses, la saison traditionnellement creuse, ainsi que les différences dans les systèmes de calendrier, ce qui a ramené la base statistique à 208 jours de travail annuels. Il a également été informé que le Secrétariat était en train d'élaborer une méthode de calcul du taux d'utilisation qui serait applicable dans les quatre centres de conférence, ainsi qu'à la CEA. **Le Comité consultatif ne doute pas que la formule de calcul qui sera utilisée dans la nouvelle méthode sera fondée sur le même nombre de jours de travail annuels dans chaque centre de conférence, de manière à garantir des statistiques fiables et comparables pour tous les centres de conférence.**

Règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale

6. Le Secrétaire général indique que les économies réalisées grâce à l'application de la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale ont diminué en 2015 en raison de la baisse du nombre de réunions tenues hors siège et d'une modification de la formule servant à calculer ces économies, qui prend maintenant en considération des éléments qui ne l'étaient pas jusqu'alors comme les coûts de remplacement du personnel et les indemnités journalières de subsistance. Le montant indicatif des économies découlant de l'application de la règle a donc diminué : il était de 950 373 dollars en 2015, contre 1,7 million de dollars en 2014 et 1,3 million de dollars en 2013. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des renseignements sur les gains d'efficacité obtenus grâce à l'application de la règle de la gestion**

¹ Le Comité a été informé que selon la méthode utilisée pour établir des statistiques concernant l'utilisation effective des capacités des salles de conférence dans tous les centres de conférence, on considérerait qu'il y avait 21 jours ouvrables par mois; le résultat était donc le suivant : 365 jours par an moins 104 jours pour les week-ends et 10 jours fériés officiels = 251 jours ouvrables.

intégrée à l'échelle mondiale, une fois que les chiffres donnés aux fins de comparaison auront été établis en application de la nouvelle formule.

Services d'accessibilité

7. Aux paragraphes 40, 65 et 66 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des activités et des initiatives liées à l'accessibilité des services et installations de conférence. Il s'agit notamment du projet d'amélioration du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), qui entend permettre aux utilisateurs de consulter le site sur différents appareils portatifs, de la fourniture de services d'interprétation en langue des signes et de services de transcription simultanée lors de réunions, et de la mise à disposition à New York d'un service de documentation et d'impression en braille, grâce au Centre d'accessibilité. Le Comité consultatif note également que le Guide de l'accessibilité du Conseil des droits de l'homme à l'usage des personnes handicapées est disponible en ligne². Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les enregistrements numériques audio et vidéo des séances étaient disponibles de façon à faciliter la fourniture de services de sous-titrage des séances, d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée.

8. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le rapport du Secrétaire général intitulé « Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées » (A/71/344 et Corr.1) porte sur les questions d'accessibilité du personnel, des installations de l'ONU, des installations et services de conférence ainsi que des informations et de la documentation, et que le Secrétaire général propose des améliorations dans ce domaine. Il propose, entre autres, d'harmoniser les conditions de travail et les procédures de recrutement des interprètes en langue des signes dans tous les centres de conférence et de lancer une campagne pour accroître le vivier d'interprètes en langue des signes internationale; d'utiliser un service de transcription simultanée, destiné aux personnes sourdes ou malentendantes participant à des réunions; de mener une campagne de sensibilisation auprès des États Membres et des autres contributeurs potentiels sur le rôle des centres d'accessibilité et les possibilités offertes à cet égard; de prendre en compte l'accessibilité dans les futurs travaux d'amélioration des installations de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Au paragraphe 87 du rapport, le Secrétaire général précise que les objectifs seront réalisés dans la limite des ressources disponibles, et que son intention est de tenir les États Membres informés des progrès accomplis et, si des ressources supplémentaires se révèlent nécessaires, de présenter des propositions à ce sujet à l'Assemblée générale.

9. Le Comité consultatif est d'avis que les initiatives présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées » peuvent avoir des incidences administratives et budgétaires et compte que les éventuels montants nécessaires seront présentés en temps voulu à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, pour examen.

² Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/AccessibilityGuideHRC.pdf.

10. Le Comité consultatif a également été informé que des efforts étaient faits pour renforcer les technologies de l'information et des communications permettant de pallier aux handicaps au Centre d'accessibilité de New York, qui a été établi grâce à un don du Gouvernement de la République de Corée. Il a été informé que le Centre offrait des services aux personnes handicapées, y compris les délégués et d'autres parties prenantes, et qu'il mettait notamment à disposition du matériel à pouvoir emprunter pour les réunions, ainsi que des documents et déclarations en braille pour les délégués malvoyants. Il a également été informé que la maintenance du matériel et la formation des membres du personnel participant aux activités du Centre étaient actuellement assurées par le Gouvernement de la République de Corée. Afin d'entrer en contact avec des contributeurs potentiels, le Secrétariat a créé un fonds d'affectation spéciale polyvalent qui fait de l'accessibilité un objectif essentiel et qui envisage de mener une campagne d'information et de collecte de fonds afin de permettre aux États Membres de fournir des contributions financières et en nature à l'appui des initiatives, des projets et des services relatifs à l'accessibilité. **Le Comité consultatif se félicite de la contribution volontaire versée par le Gouvernement de la République de Corée pour la création et la maintenance du Centre d'accessibilité à New York. Il encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour élargir la base des donateurs à l'appui d'initiatives visant à améliorer l'accessibilité.**

III. Questions relatives à la documentation, aux publications et aux flux de travaux

11. Les questions relatives à la gestion des documents, notamment au partage de la charge de travail, à la publication simultanée des documents et au multilinguisme, ainsi qu'à la numérisation des documents sont traitées aux paragraphes 8, 31 à 49 et 78 du rapport du Secrétaire général.

Charge de travail

12. Le Secrétaire général note que l'installation des applications de gestion électronique des opérations à Genève, Nairobi, New York et Vienne a été achevée en 2015 : eLUNa, outil de traduction assistée par ordinateur; Tapta4UN, outil de traduction automatique statistique; Document Storage, système de stockage des documents sous forme de bitextes; eREF, outil de référencement automatisé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'eLUNa permettait aux traducteurs de retrouver automatiquement les parties de texte déjà traduites et de reconnaître la terminologie de l'ONU, et qu'il fonctionnait avec Tapta4UN, qui propose des traductions de phrases. Le Secrétaire général note également que ces mesures ont entraîné des changements dans les fonctions linguistiques existantes et que, par conséquent, le Secrétariat a l'intention de tester la restructuration de ces fonctions à New York, afin de s'adapter à ces changements. **Le Comité consultatif compte que des informations sur les résultats du projet pilote seront présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences qui sera soumis à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.**

13. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général mentionne la délocalisation de New York à Vienne de cinq fonctionnaires du Service français de traduction pour une période pilote de deux ans à compter du troisième trimestre de 2016, mesure qui devrait permettre non seulement de réduire le taux de vacance dans le Service mais

également de générer des économies, les dépenses de personnel étant plus faibles à Vienne. Il précise que cette initiative pourrait également faciliter le traitement de documents pendant la nuit, en raison du décalage horaire entre les deux villes, et accroître la mobilité du personnel linguistique, sans altérer la qualité des travaux et en préservant la mémoire institutionnelle du Service. **Le Comité consultatif se félicite de cette initiative et demande qu'un compte rendu actualisé sur l'expérience acquise dans le cadre de la phase pilote du détachement du personnel de New York à Vienne, y compris sur son applicabilité à d'autres lieux d'affectation à l'avenir et à d'autres langues officielles de l'ONU, et qui mette l'accent sur le contrôle de la qualité, soit présenté dans le rapport sur le plan des conférences que le Secrétaire général soumettra à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.**

14. Le Comité consultatif a demandé à plusieurs reprises, en vain, des données ventilées par section linguistique sur la charge de travail effective des réviseurs pour 2015 et pour les années précédentes. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations sur la charge de travail effective des réviseurs dans les six services de traduction. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer systématiquement les informations susmentionnées dans ses futurs rapports sur le plan des conférences.**

Multilinguisme

15. Le Secrétaire général indique que la publication simultanée des documents dans toutes les langues est considérée comme l'un des éléments essentiels du multilinguisme et qu'en 2015, le taux de publication simultanée était de 100 % à New York, contre 95 % à Nairobi, 72 % à Vienne et 66 % à Genève. La publication n'a pas toujours été simultanée en raison de problèmes techniques ou de l'instruction parfois donnée par des organes intergouvernementaux et des départements et bureaux auteurs de publier les versions établies dans certaines langues avant que les autres soient prêtes. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies était d'une importance primordiale et ne doute pas que le Secrétaire général, conformément à la demande de l'Assemblée, continuera d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles et d'en rendre compte systématiquement à l'Assemblée dans ses rapports ultérieurs (voir A/70/432, par. 11 et résolution 70/9, par. 55 et 57).**

16. Le Secrétaire général précise au paragraphe 8 de son rapport qu'en sa qualité de Coordinatrice pour le multilinguisme, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences élabore actuellement un cadre d'orientation destiné à asseoir le multilinguisme et à guider les progrès en ce sens, et que les États Membres recevront, par ailleurs, des informations sur ce thème, qui fait l'objet d'une autre question inscrite à l'ordre du jour l'Assemblée. Le Comité consultatif a été informé qu'un poste P-4 vacant inscrit au budget ordinaire avait été prêté pour s'acquitter de fonctions liées au multilinguisme et qu'il avait été pourvu temporairement dès le 1^{er} octobre 2016. Il a également été informé que le Département demanderait la création d'un poste (P-4) de spécialiste de l'information et coordonnateur pour le multilinguisme dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité**

consultatif présentera ses observations sur toute proposition formulée dans le cadre du chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Conversion analogique-numérique

17. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ont continué d'agir de concert pour améliorer l'accès en ligne au patrimoine écrit de l'ONU. En avril 2016, 384 860 documents avaient été numérisés, inscrits au catalogue et mis en ligne, ce qui représente 12,8 % des 3 millions de documents jugés importants qu'il est urgent de numériser. Dès lors, le Secrétaire général propose que la numérisation des documents de l'ONU apparaisse dans son rapport annuel au Comité de l'information et que toutes les futures mises à jour soient signalées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'information » et non plus au titre de celui intitulé « Plan des conférences ».

18. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à faire figurer les futures mises à jour concernant le projet de numérisation des documents au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'information » et compte que le transfert progressif, puis total, des responsabilités opérationnelles liées au projet sera effectué en temps utile. Le Comité consultatif répète sa précédente recommandation sur la question et rappelle notamment que, dans sa résolution 69/250, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'accélérer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment ceux dont on savait qu'ils revêtaient une importance particulière et qu'il était urgent de les numériser. Le Comité rappelle également que, dans sa résolution 70/9, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur soient numérisées en temps utile.**

19. Le Comité consultatif se félicite du financement apporté par l'État du Qatar pour le projet de numérisation, y compris pour la troisième phase, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. À cet égard, il rappelle que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation (voir résolution 70/9, par. 88).

IV. Questions relatives à la traduction, à l'interprétation et à la gestion des effectifs

20. Les questions relatives à la traduction, à l'interprétation et à la gestion des effectifs sont traitées dans le rapport du Secrétaire général (voir A/71/116, par. 50 à 64) et le rapport du Comité des conférences (voir A/71/32, par. 30 à 35).

Activités de recrutement de personnel linguistique et de planification de la relève

21. Le Secrétaire général indique que le Département continue de multiplier les efforts visant à se faire mieux connaître des linguistes originaires des régions sous-

représentées et à en recruter davantage au moyen de nouveaux partenariats en Afrique subsaharienne et en Amérique latine ainsi qu'à toucher des candidats dans les domaines linguistiques par le biais des médias sociaux et grâce au recours à la téléconférence, à la téléformation et à l'organisation des épreuves à distance. Il précise que les médias sociaux ont été utilisés pour encourager les linguistes francophones originaires d'Afrique à passer le concours de recrutement de traducteurs de langue française tenu en juillet 2015 et pour inciter des candidats potentiels originaires d'Amérique latine à passer le concours de recrutement de traducteurs de langue espagnole tenu en 2016. À propos de la dérogation à la règle selon laquelle les candidats doivent avoir au moins trois langues officielles, le Comité consultatif note que la question avait été récemment abordée par le Comité des conférences (voir A/71/32, chap.VI, par. 33).

22. Le Secrétaire général signale que la réaction au sujet du concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques de langue anglaise et du concours de recrutement d'éditeurs de langue anglaise tenus en juillet 2015 avait été positive et qu'à l'issue de l'expérimentation, la possibilité de généraliser les épreuves à distance serait étudiée. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Service espagnol de traduction comptait organiser à titre d'essai un examen écrit et des oraux entièrement à distance en utilisant une plateforme en ligne établie à cet effet. En outre, une campagne a été effectuée sur les médias sociaux pour encourager les candidats d'Amérique latine et des Caraïbes à se présenter. Le Comité a également été informé que les résultats du projet expérimental montrent que l'organisation des épreuves à distance est viable sur le plan pratique et qu'il faudrait donc s'attendre à ce que tous les concours de recrutement du personnel linguistique se déroulent ultérieurement de la sorte.

23. Le Secrétaire général note également que l'Organisation continue de s'ouvrir aux établissements d'enseignement, comme l'illustre notamment l'accord conclu entre l'Union européenne et l'Office des Nations Unies à Nairobi pour soutenir l'action que mène le Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction en faveur de la création d'un réseau d'universités reconnues comme centres d'excellence en Afrique pour l'enseignement de l'interprétation et de la traduction. Ayant demandé des précisions au sujet des activités de collaboration, le Comité consultatif s'est entendu dire que les contacts avec les universités partenaires se poursuivaient, comme par exemple avec celles de Beyrouth et du Caire. Un atelier d'harmonisation du programme du Consortium ainsi qu'un stage de « formation des formateurs » à l'intention des traducteurs étaient par ailleurs prévus pour mars 2017.

24. Soulignant le lien qui existe entre le fait d'avoir accès à des candidats qualifiés par le biais d'activités de collaboration et la planification de la relève, le Comité, à sa demande, a été informé que la réalisation des objectifs de planification de la relève des services linguistiques passait par la collaboration avec le réseau d'universités créé et avec des associations professionnelles et autres organisations œuvrant en faveur du multilinguisme.

25. Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour promouvoir des programmes de collaboration visant, comme l'a demandé l'Assemblée générale, à introduire des méthodes novatrices notamment par le biais de partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions et à sans cesse cerner les possibilités de collaboration qui s'offrent, pour que l'Organisation continue

de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles (voir résolution 70/9, par. 112 et 119).

26. Le Comité consultatif se félicite des initiatives menées pour assurer l'organisation des épreuves à distance et se réjouit à la perspective d'en avoir un nouveau compte rendu au titre du prochain rapport du Secrétaire général sur le calendrier des conférences. À propos de la planification de la relève, le Comité consultatif rappelle ses observations au sujet de l'importance des activités de communication, notamment celles qui visent à étendre le réseau des universités et ose espérer que les efforts consentis à cet égard se poursuivront sans relâche (voir A/70/432, par. 15).

27. Le Comité consultatif a obtenu, sur sa demande, des informations détaillées sur le calcul des coûts de production d'un document de l'ONU et de l'interprétation dans les six langues officielles en 2016 (voir annexe II). S'étant interrogé sur les coûts d'interprétation, le Comité consultatif s'est entendu dire qu'ils étaient calculés sur une base journalière et non pas, autrement dit, sur celle du nombre de réunions.

28. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

Annexe

Capacité d'accueil et occupation effective par lieu d'affectation, New York : janvier-août 2016

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>
Salle du Conseil de sécurité	338	179	52,96
Salle de réunion du Conseil de sécurité	338	55	16,27
Salle de conférence du Conseil de sécurité	338	148	43,79
Salle de l'Assemblée générale	338	189	55,92
Salle du Conseil économique et social	338	321	94,97
Salle du Conseil de tutelle	338	289	85,5
1	338	382	113,02
2	338	294	86,98
3	338	262	77,51
4	338	374	110,65
5	338	423	125,15
6	338	384	113,61
7	338	384	113,61
8	338	386	114,2
9	338	410	121,3
10	338	231	68,34
11	338	467	138,17
12	338	438	129,59
A	338	451	133,43
B	338	373	110,36
C	338	355	105,03
D	338	405	119,82
E	338	382	113,02
F	338	306	90,53
Total	8 112	7 888	97,24

New York : janvier-décembre 2015

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effec- tive (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle du Conseil de sécurité	502	263	52,39
Salle de réunion du Conseil de sécurité	502	172	34,26

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle de conférence du Conseil de sécurité	502	188	37,45
Salle de l'Assemblée générale	502	265	52,79
Salle du Conseil économique et social	502	459	91,43
Salle du Conseil de tutelle	502	430	85,66
1	502	513	102,19
2	502	483	96,22
3	502	396	78,88
4	502	526	104,78
5	502	638	127,09
6	502	642	127,89
7	502	645	128,49
8	502	650	129,48
9	502	625	124,5
10	502	449	89,44
11	502	645	128,49
12	502	582	115,94
A	502	608	121,12
B	502	637	126,89
C	502	658	131,08
D	502	627	124,9
E	502	702	139,84
F	502	492	98,01
Total	12 048	12 295	102,05

Genève : janvier-août 2016

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle des Assemblées	334	28	8
Salle du Conseil	334	237	71
Palais Wilson 1 ^{er} étage	334	187	56
Palais Wilson rez-de-chaussée	334	260	78
Salle I	334	107	32
Salle II	334	63	19
Salle III	334	149	45
Salle IV	334	215	64
Salle V	334	158	47
Salle VI	332	148	45

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effec- tive (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle VII	334	247	74
Salle VIII	330	316	96
Salle IX	332	345	104
Salle X	334	87	26
Salle XI	332	211	64
Salle XII	332	222	67
Salle XIV, Cinéma	334	65	19
Salle XV	334	152	46
Salle XVI	334	188	56
Salle XVII	316	45	14
Salle XVIII	332	285	86
Salle XIX	334	152	46
Salle XX	334	244	73
Salle XXI	332	277	83
Salle XXII	334	355	106
Salle XXIII	332	380	114
Salle XXIV	334	416	125
Salle XXV	334	339	101
Salle XXVI	334	376	113
Salle XXVII	330	412	125
Salle S1	326	308	94
Salle S4	334	298	89
Total	10 640	7 272	68

Genève : janvier-décembre 2015

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effec- tive (nombre de réunions tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle des Assemblées	502	68	14
Salle du Conseil	502	302	60
Palais Wilson 1 ^{er} étage	502	356	71
Palais Wilson rez-de-chaussée	502	495	99
Salle I	502	189	38
Salle II	502	183	36
Salle III	502	241	48
Salle IV	500	456	91
Salle V	500	309	62
Salle VI	490	197	40

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effective (nombre de réunions tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle VII	502	403	80
Salle VIII	502	457	91
Salle IX	500	446	89
Salle X	500	220	44
Salle XI	502	427	85
Salle XII	502	397	79
Salle XIV, Cinéma	502	172	34
Salle XV	500	476	95
Salle XVI	502	403	80
Salle XVII	498	79	16
Salle XVIII	502	256	51
Salle XIX	502	181	36
Salle XX	502	322	64
Salle XXI	502	441	88
Salle XXII	502	533	106
Salle XXIII	502	516	103
Salle XXIV	502	499	99
Salle XXV	502	470	94
Salle XXVI	502	479	95
Salle XXVII	502	541	108
Salle S1	498	443	89
Salle S4	494	493	100
Total	16 026	11 450	71

Nairobi : janvier-août 2016

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle de conférence 1	323	182	56
Salle de conférence 2	317	96	30
Salle de conférence 3	327	183	56
Salle de conférence 4	333	193	58
Salle de conférence 5	329	182	55
Salle de conférence 6	331	153	46
Salle de conférence 7	329	182	55
Salle de conférence 8	331	144	44
Salle de conférence 9	315	190	60
Salle de conférence 10	325	195	60

<i>Salles</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Salle de conférence 11	325	173	53
Salle de conférence 12	35	35	100
Salle de conférence 13	325	137	42
Salle de conférence 14	315	190	60
Total	4 255	2 235	52,5

Nairobi : janvier-décembre 2015

<i>Salle</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>
Salle de conférence 1	494	191	39
Salle de conférence 2	456	143	43
Salle de conférence 3	476	234	51
Salle de conférence 4	500	265	34
Salle de conférence 5	500	240	56
Salle de conférence 6	500	217	51
Salle de conférence 7	500	255	56
Salle de conférence 8	500	172	100
Salle de conférence 9	500	280	55
Salle de conférence 10	500	255	31
Salle de conférence 11	286	161	49
Salle de conférence 12	61	61	51
Salle de conférence 13	500	276	53
Salle de conférence 14	500	256	48
Total	6 273	3 006	48

Vienne : janvier-août 2016

<i>Salle</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>
C-BR D	336	237	71
C-C1	336	205	61
C-C2	336	325	97
C-C3	336	245	73

<i>Salle</i>	<i>Capacité d'accueil type de janvier à août</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>
C-C4	336	266	79
C-C6	336	198	59
Total	2 016	1 476	73

Vienne : janvier-décembre 2015

<i>Salle</i>	<i>Capacité d'accueil type par an</i>	<i>Occupation effective (nombre de séances tenues)</i>	<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>
C-BR D	502	376	75
C-C1	502	312	62
C-C2	502	385	77
C-C3	502	370	74
C-C4	502	322	64
C-C6	502	303	60
Total	3 012	2 068	69

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

	<i>SC1</i>	<i>SC2</i>	<i>SC3</i>	<i>SC4</i>	<i>SC5</i>	<i>SC6</i>	<i>SR1</i>	<i>SR2</i>	<i>SR3</i>	<i>SR6</i>	<i>SR7</i>	<i>SR8</i>	<i>SR9</i>	<i>SR10</i>	<i>SR11</i>	<i>GSP</i>	<i>PSP</i>	<i>Total</i>
Janvier 2015	–	25	26	11	9	8	18	14	11	10	–	–	6	4	6	24	–	172
Février 2015	5	45	108	–	88	28	70	45	28	15	–	–	26	6	57	17	–	538
Mars 2015	21	121	48	29	59	46	47	12	10	35	10	10	13	17	18	18	–	514
Avril 2015	–	33	19	30	54	8	32	27	2	38	–	–	–	3	86	43	–	375
Mai 2015	–	5	31	10	37	21	14	–	8	3	–	–	–	–	–	14	4	147
Juin 2015	5	46	19	8	86	24	26	2	–	46	1	–	–	1	62	14	–	340
Juillet 2015	16	57	39	9	41	3	19	13	15	11	11	11	11	11	31	21	11	330
Août 2015	–	92	28	1	63	35	40	30	30	24	20	20	20	1	25	11	2	442
Septembre 2015	19	40	39	28	11	15	12	2	8	19	4	3	6	20	22	39	–	287
Octobre 2015	6	27	75	29	42	39	33	20	56	41	25	22	12	43	50	35	35	590
Novembre 2015	52	17	75	4	41	47	20	38	11	29	5	5	5	5	23	42	–	419
Décembre 2015	–	45	32	4	24	15	3	2	2	10	2	2	1	5	15	18	2	182
Total janvier-décembre 2015	124	553	539	163	555	289	334	205	181	281	78	73	100	116	395	296	54	4 336
Taux d'occupation par salle	2,86	12,75	12,43	3,76	12,80	6,67	7,70	4,73	4,17	6,48	1,80	1,68	2,31	2,68	9,11	6,83	1,25	100,00
Janvier 2016	21	63	59	15	46	62	11	14	11	16	6	8	8	3	23	30	3	399
Février 2016	36	56	21	5	51	32	5	14	11	17	12	12	5	5	8	87	4	381
Mars 2016	24	47	39	32	56	37	23	35	27	35	38	15	35	39	65	19	19	585
Avril 2016	52	90	88	47	82	82	19	28	26	38	45	44	34	32	72	45	24	848
Mai 2016	4	31	26	14	22	19	12	3	8	12	10	2	4	16	43	53	19	298
Juin 2016	27	86	57	21	46	34	13	13	8	8	8	30	20	35	17	42	10	475
Juillet 2016	2	24	30	1	20	7	15	12	1	–	–	–	–	32	36	22	–	202

	SC1	SC2	SC3	SC4	SC5	SC6	SR1	SR2	SR3	SR6	SR7	SR8	SR9	SR10	SR11	GSP	PSP	Total
Août 2016	13	16	21	6	27	26	34	49	34	28	28	28	2	37	55	23	4	431
Total janvier-août 2016	179	413	341	141	350	299	132	168	126	154	147	139	108	199	319	321	83	3 619
Taux d'occupation par salle	4,95	11,41	9,42	3,90	9,67	8,26	3,65	4,64	3,48	4,26	4,06	3,84	2,98	5,50	8,81	8,87	2,29	100,00
Total pour 20 mois	303	966	880	304	905	588	466	373	307	435	225	212	208	315	714	617	137	7 955
Occupation effective moyenne pour 20 mois par salle	3,81	12,14	11,06	3,82	11,38	7,39	5,86	4,69	3,86	5,47	2,83	2,66	2,61	3,96	8,98	7,76	1,72	100,00

Note : Aux fins de l'établissement des budgets et des statistiques, la CEA calcule en fait aussi chaque année les taux d'utilisation des installations de conférence du secrétariat sur la base du rapport entre leur occupation effective et leur pleine capacité. Afin de régler efficacement la question soulevée et de répondre aux préoccupations du Comité, il conviendrait d'arrêter et de mettre en place une méthode uniforme qui s'appliquerait à toutes les installations de conférence intéressées, compte dûment des particularités de chaque lieu d'affectation ainsi que du modèle de fonctionnement approprié qui y est adopté.

Capacité des installations de la CEA

<i>Salle</i>	<i>Capacité</i>
Salle de conférence 1	864
Salle de conférence 2	474
Salle de conférence 3	115
Salle de conférence 4	115
Salle de conférence 5	115
Salle de conférence 6	115
Salle de réunion 1	30
Salle de réunion 2	20
Salle de réunion 3	20
Salle de réunion 6	20
Salle de réunion 7	20
Salle de réunion 8	20
Salle de réunion 9	20
Salle de réunion 10	24
Salle de réunion 11	55
Grande salle de presse	60
Petite salle de presse	44

Annexe II

Calcul des coûts de production d'un document de l'ONU en 2016

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>		<i>Genève</i>		<i>Vienne</i>		<i>Nairobi</i>	
	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>
Coût d'un document ^a	37 600	47 000	36 300	45 200	29 800	37 300	29 900	37 700

^a Le coût de traitement d'un document englobe les coûts afférents à la traduction, à la révision, au traitement de textes ainsi qu'à l'édition, à l'impression et à la distribution.

Calcul des coûts de prestation des services de séances en 2016

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'un jour de réunion dans les six langues officielles ^a	12 000	13 400	12 600	18 400

^a Coût total d'un jour de réunion couvrant les six langues officielles de l'Organisation.